

Le refus de l'école : pouvoir d'une société civile bloquée ?

LE général Eyadéma s'est sacrifié pour construire des écoles dans chaque village du Togo afin que tous les enfants togolais puissent avoir accès à l'instruction. Aussi, vous devez envoyer vos enfants à l'école afin que ses efforts ne soient pas vains ». C'est en ces termes qu'un préfet s'adresse à la population d'un petit village. Termes non équivoques qui, en mentionnant le nom même du Président, signifient que tout refus sera assimilé à un acte d'opposition au régime. Les chefs et les notables, vêtus de leurs plus beaux pagnes pour « fêter » la venue du préfet.

des enseignements primaire, secondaire et même universitaire), des écoles clandestines qu'il fallait reconnaître sous la pression des communautés villageoises. La demande scolaire semblait ne jamais devoir se tarir et ce mouvement irrésistible provoquait une hausse toujours plus forte des effectifs. En 1980-1981, le taux de scolarisation atteint le chiffre honorable de 72,1 % et le projet d'une scolarisation proche de 100 % ne paraît plus relever de l'utopie.

1960-1980 : un système scolaire en expansion

Pays sous mandat, puis sous tutelle, le Togo hérite à l'indépendance d'un système scolaire relativement développé. Le coloni-

les pouvoirs publics. Le second phénomène réside dans la volonté des autorités de développer la scolarisation, celle-ci étant considérée comme l'élément nécessaire à la construction du jeune État indépendant.

La progression des effectifs entre 1960 et 1980 est donc spectaculaire, tout particulièrement dans les enseignements des 2^e et 3^e degrés qui étaient presque inexistants - 2 160 élèves inscrits dans les classes de la 6^e à la terminale - au moment de l'indépendance, 125 122 en 1980.

Il est frappant de noter que l'histoire du système scolaire reste constamment liée à l'histoire économique du pays. De 1960 à 1973, le système éducatif, à l'instar des différents secteurs de l'économie, se développe de façon régulière sans que des changements de structure interviennent. En 1974, le « boum » que connaît le phosphate et la nationalisation de ce dernier (création de l'Office togolais des phosphates) permettent au Togo de s'engager dans un vaste programme d'industrialisation. De 1975 à 1980, il entreprend en par-

d'autre part, de favoriser la scolarisation des filles que de nombreux

une clause d'âge est instituée pour l'accès au troisième degré). A l'application de ces nouvelles mesures vient s'ajouter une sélection accrue qui s'exprime par la chute des taux de réussite aux examens, comme le montre le tableau ci-après :

ÉVOLUTION DES TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS

Examens Années	CEPD	BEPC	Probatoire	Bac.
1977-1978	53,1 %	24,2 %	—	28,2 %
1978-1979	50,7 %	25,6 %	—	23,8 %
1979-1980	33,1 %	20,1 %	—	23,6 %
1980-1981	40,7 %	16,2 %	—	15,7 %
1981-1982	40,4 %	10,7 %	4,7 %	9,7 %
1982-1983	40,4 %	18,3 %	27,8 %	16,7 %
1983-1984	32,9 %	18,1 %	39,3 %	21,7 %
1984-1985	51,3 %	21,9 %	44,4 %	31,8 %

Source : M. F. Lange, *op. cit.*, p. 67.

(N.B. : La remontée du taux de réussite au CEPD de juin 85 s'explique en partie par la proportion importante de redoublants due à la faible réussite au CEPD de juin 1984 ; la remontée des taux des autres examens est à relativiser du fait que la sélection s'est opérée antérieurement : ainsi les bacheliers de 1985 constituent la première promotion qui a dû subir le rétablissement des divers examens, BEPC, concours d'entrée en seconde, probatoire).

La sélection ne s'opère pas seulement en fin de cycle comme l'indique la hausse des taux de redoublement dans l'ensemble des cours (du CP 1 à la terminale). Bien que le gouvernement justifie cette politique sélective par la baisse de niveau des élèves — revers pourtant évident d'une démocratisation des différents degrés de l'enseignement — cette politique s'explique plus vraisemblablement par la volonté de limiter le nombre de jeunes diplômés destinés au chômage.

Néanmoins, durant toute cette période, les pouvoirs publics n'ont pas souhaité « casser l'outil éducatif », alors qu'ils n'hésitent pas à liquider ou à fermer les entreprises publiques ou mixtes jugées non rentables. Ainsi, lorsque l'État accroît la sélection, le nombre d'enseignants augmente-t-il et les investissements destinés aux infrastructures (constructions de salles de classe) continuent-ils de progresser (10). L'interprétation de ces données en apparence contre-

dictoirea (réaction nocive qui tend à contenir la demande en édu

férents hauts fonctionnaires (préfets, inspecteurs de l'enseignement, cadres du RPT) organisent la croisade contre le refus de l'école. On peut s'étonner du silence observé par les pouvoirs publics durant ces quatre ans. Pourtant, dès la première année de chute des effectifs scolaires (1981-1982), la Direction générale de la planification de l'éducation, qui est chargée de recueillir les données et d'éditer annuellement les statistiques scolaires, s'étonne de cette situation et mène une enquête sur l'ensemble du territoire afin de connaître l'avis des inspecteurs. Bien que les raisons retenues par ces derniers ne se situent pas, pour l'essentiel, au niveau scolaire mais soient d'ordre économique (difficultés financières, fermetures d'usines, chômage des jeunes diplômés, absence de recrutement dans la fonction publique, départs de jeunes scolarisés vers l'étranger en vue de trouver un emploi, etc.), les motifs évoqués n'attirent pas l'attention des pouvoirs publics. Il semble qu'ils n'aient pu envisager ni la poursuite de la baisse des effectifs ni le fait que ce brutal refus de l'école soit l'expression d'un profond mécontentement.

L'ampleur du phénomène est pourtant telle qu'on ne peut l'ignorer : le système éducatif scolaire perd près de 100 000 élèves en seulement quatre ans.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES SELON LES ENSEIGNEMENTS ENTRE 1980-1981 ET 1984-1985

	Effectifs		Variations	
	1980-1981	1984-1985	En nombre	En %
1 ^{er} degré	506 788	454 209	- 52 579	- 10,4
2 ^e degré	108 450	74 415	- 34 035	- 31,4
3 ^e degré	16 672	11 330	- 5 342	- 32
Ens. technique	6 839	4 961	- 1 878	- 27,5
Ens. professionnel	2 105	501	- 1 604	- 76,2
4 ^e degré	4 345	4 233	- 112	- 2,6
Total	645 199	549 649	- 95 550	- 14,8

Source : ORSTOM, données fournies par les statistiques scolaires.

Ces chiffres n'indiquent cependant pas le recul réel de la scolarisation, puisque durant cette période le taux d'accroissement de la population est évalué à 2,9 % par an. De plus, l'augmentation du nombre de redoublants entre 1980-1981 et 1984-1985 tend à « gonfler » les effectifs et masque également la récession scolaire qui n'affecte pas les différents degrés avec la même intensité ; ainsi, l'enseignement primaire subit une baisse de 10 %, tandis que les

2^e et 3^e degrés connaissent des baisses de 31 % et 32 %. Si la baisse des effectifs du premier degré est essentiellement due au refus de l'école, celle des deuxième et troisième degrés résulte des effets conjugués de ce refus et des mesures sélectives de l'État, ce qui accroît la récession scolaire dans ces degrés. Notons que ces chiffres représentent des moyennes nationales et dissimulent de fortes disparités ; la préfecture la plus touchée enregistre des baisses de 22 % dans le primaire et de 54 % dans le second degré (13). Mais l'observation la plus intéressante à relever réside dans le fait que les régions à forte tradition scolaire ne se différencient pas, face au refus de l'école, des régions sous-scolarisées. Il semble bien que ce refus trouve sa source hors du système scolaire. Comment expliquer que, sur l'ensemble du territoire, l'agriculteur de la Région des Savanes (traditionnellement hostile à l'école), celui de la Région des Plateaux (enclin depuis longtemps à scolariser ses enfants), l'artisan, le commerçant ou le fonctionnaire de Lomé aient décidé, au même moment, sans concertation aucune et sans « mot d'ordre », de refuser

Pour que cette pratique du refus de l'école puisse se développer sur l'ensemble du territoire, il fallait que tout le pays soit atteint par la même conjoncture. Or, comme nous l'avons écrit précédemment, les événements marquants des années 1980 se situent dans le revirement spectaculaire de la politique de l'État, tant économique que scolaire. Nous venons de voir que cette dernière ne pouvait expliquer la chute brutale des effectifs scolaires. Qu'en est-il de la politique économique ?

Les mesures de rigueur économique

Notons tout d'abord que la crise financière et économique s'installe au Togo dès 1975 ; les cours du phosphate (principale source de revenu du pays), très élevés en 1974 au moment de leur nationalisation, s'effondrent et les répercussions de la crise mondiale se font également sentir. La situation d'euphorie économique semble pourtant se maintenir malgré quelques signes croissants de récession. L'austérité budgétaire fait son apparition en 1979 puis est

passé, en chiffres absolus, d'un effectif de 45 281 salariés à un effectif de 43 701, soit une évolution en baisse de 1 580 travailleurs » (14). Le volume de l'emploi commence à se rétrécir et les sortants du système scolaire à éprouver des difficultés pour s'insérer dans le monde du travail.

1982 apparaît comme l'année décisive du changement qui était en train de s'opérer ; les choix du Togo en faveur d'industries lourdes et du développement d'un secteur industriel étatique (particulièrement inadapté) s'avèrent désastreux et accroissent la dette de l'État dans de telles proportions que l'intervention du FMI est devenue nécessaire. Des mesures de rigueur économique s'imposent, mais il convient de les faire accepter par la société togolaise. Tout se passe en deux jours... Le vendredi 3 décembre 1982, le président de la République, le général Eyadéma, ouvre les assises du 6^e Conseil national du RPT. La cérémonie inaugurale est marquée par un « discours-programme » du Président qui dénonce, entre autres, la mauvaise gestion des sociétés mixtes ou publiques et termine son discours par les phrases suivantes :

« Le parti et le gouvernement se ressaisiront. Le désordre, l'anarchie, le gaspillage, les vols, les détournements, la corruption, le favoritisme et la gabegie ne passeront pas (...). Je sou-

haire à leur succès à nos programmes » (15)

— le blocage des salaires est décrété à compter du 1^{er} janvier 1983 et un impôt de solidarité de 5 % est prélevé sur ceux-ci ;

— le recrutement dans la fonction publique est interrompu.

Ces dispositions touchent tout particulièrement les salariés (baisse du niveau de vie) et les jeunes diplômés à la recherche d'un premier emploi. En 1982, ces jeunes n'ont pratiquement plus aucune chance de trouver du travail et ceux qui étaient liés par un contrat avec l'État, tels que les étudiants en médecine, par exemple, voient ce contrat dénoncé ; les premiers docteurs en médecine au chômage sont dans l'obligation soit de poursuivre à leurs frais une spécialisation en Europe, soit pour les fils d'agriculteurs sans moyens financiers, de retourner au village pour cultiver (17).

La réponse aux mesures de rigueur

Des milliers de jeunes collégiens, lycéens ou étudiants se trouvent dorénavant dans une impasse. Pourtant, à l'instar des salariés qui ont accepté les mesures de rigueur économique sans broncher, le milieu lycéen et étudiant togolais ne manifeste pas le moindre agacement. Pendant ce temps, les pays africains connaissent, pour la plupart d'entre eux, l'impatience sinon la colère de leurs lycéens et étudiants dues à la dégradation des conditions d'études et surtout à l'inquiétude face à l'absence de perspectives d'avenir. On ne saurait citer de façon exhaustive tous les mouvements étudiants qui ont secoué l'Afrique ces dernières années, alors que le Togo apparaît comme un surprenant havre de paix.

Pourtant, la société togolaise sait se faire inventive. Dans l'impossibilité actuelle de manifester son mécontentement de façon officielle, elle dispose de « lieux » où peuvent s'exprimer ses angoisses et ses refus devant la crise actuelle, ceci d'autant plus que le régime politique, pourtant fortement installé (depuis plus de vingt ans), n'en est pas moins toujours à la poursuite d'une légitimité à construire. L'école est l'un de ces lieux privilégiés et, en 1984, alors que la croisade contre le refus de l'école n'est pas encore lancée, les propos des parents, recueillis lors de nos enquêtes, sont particulièrement violents :

« Aujourd'hui, on nous trompe... On nous triche avec l'école. Autrefois, lorsqu'on avait le CEPE on trouvait un emploi ; main-

(17) L'État a renoncé à les recruter au sein de la fonction publique, mais ne les a pas libérés de leur engagement à exercer pendant dix ans à son service, d'où l'impossibi-

lité pour ces jeunes médecins de s'installer à leur compte. Notons qu'en 1986, une autorisation spéciale leur a été accordée, mais ceci après trois années de chômage.

tenant nos enfants reviennent au village avec le BEPC ou le Bac, en déclarant qu'il n'y a pas de travail pour eux... Pourquoi ? ».

« On dit qu'il n'y a plus d'emploi dans la fonction publique... et il y a des usines qui ferment. Pourquoi ne ferment-ils pas aussi les CEG, puisqu'ils ferment les usines ? ».

Un chef de village, à qui nous demandions les raisons de la fermeture de son école, se contenta de répondre :

« Vous qui êtes à Lomé, vous me trouvez trois emplois de... et dans les autres... les hommes... ».

Les relations qui s'établissent entre les pouvoirs publics et les populations possèdent une intemporalité quelque peu surprenante : les autorités publiques, en effet, apportent des réponses à des non-dits. Car il est évident qu'aucun parent ne tiendrait les propos que nous venons de citer en public ; ils se contentent de faire part de leur mécontentement aux instituteurs, aux chefs de village, voire au sociologue de passage...

Il apparaît clairement que le refus de l'école constitue la réponse des parents à la dégradation du niveau de vie et au chômage des diplômés, occasionnés par les mesures de rigueur économique. De 1975 à 1980, l'intégration des jeunes diplômés n'a pu se réaliser que grâce à la croissance de la fonction publique. On constate aujourd'hui un rapport de un fonctionnaire pour 70 habitants, alors que le rapport optimum serait — selon le FMI — de 1 pour 100. Il n'est désormais plus permis d'espérer intégrer les sortants du système scolaire dans la fonction publique, et la désaffection pour l'école traduit le rejet de cet état de fait.

En 1987, la fonction publique n'a recruté que deux cents personnes, tandis que plus de trois cents étudiants obtenaient un diplôme de fin d'études supérieures (diplôme d'école d'ingénieur, maîtrise ou doctorat). Encore ces derniers étaient-ils particulièrement favorisés par ce recrutement, puisque 73 % des postes ouverts leur étaient destinés. Les plus nombreux et les plus mal lotis sont

RÉPARTITION DES EMPLOIS

Nombre d'emplois agricoles non salariés (1).....	846 000	71,8
Nombre d'emplois dans les activités informelles (1).....	245 000	20,8
Nombre d'emplois dans les entreprises du secteur moderne (2).....	43 701	3,7
Nombre d'emplois dans la fonction publique (3).....	41 895	3,6
Nombre d'emplois : gens de maison (2)	1 500	0,1
TOTAL	1 178 096	100

Sources : (1) Mission PECTA, 1982 ; (2) A. Schwartz, *op. cit.*, 1982 ; (3) Budget général de l'État, gestion 1981.

On constate que seuls 7 % des emplois relèvent du secteur moderne et constituent des débouchés au système scolaire.

Le refus de l'école, qui s'exprime avec le plus d'intensité en milieu rural, montre l'impasse dans laquelle se trouve un système d'enseignement qui n'a pas su s'adresser aux trois quarts de la population active.

Marie-France Lange
ORSTOM